



République Française
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL
D' ARGENT 68160 Sainte-Croix-aux-Mines**

Affaire suivie par :
M. VALENTIN
Réf. : JMV/MG

PROCES-VERBAL

De la réunion du Conseil Communautaire du **12 Avril 2017** à 19 H 30 à la mairie de **Liepvre**

Etaient présents sous la présidence de M. Claude ABEL, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Liepvre,

M. Pierrot HESTIN
M. Denis PETIT
M. Pascal FEIL

Les Conseillers de Rombach-le-Franc

M. Jean-Pierre HESTIN
M. Pierre LEISY
M. Patrick FEIL

Les Conseillers de Sainte-Croix-aux-Mines

M. Claude SCHMITT
Mme Marie-Christine SALBER
Mme Agnès HENRICHS

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

M. Paul DROUILLON
M. Philippe JAEGI
Mme Florence SAULAS
Mme Bernadette WALLER

Le Secrétaire du Conseil Communautaire,

M. Jean-Marc VALENTIN,
Directeur Général des Services

Absent excusé ayant donné procuration :

M. Rémy VOINSON,

procuration à M. Claude SCHMITT

Absentes excusées :

Mme Claudine EGERMANN
Mme Nadège FLORENTZ

ORDRE DU JOUR

- 238/2017 Adoption du procès-verbal de la séance du 23/03/2017
- 239/2017 Comptes de gestion 2016 - Budget Général et budgets annexes « Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
- 240/2017 Compte administratif 2016 – Budget Général et budgets annexes « Développement économique », « Immobilier Parc Minier Tellure » et « Ordures Ménagères »
- 241/2017 Approbation du Budget Primitif 2017 : Budget Général
- 242/2017 Taux d'imposition 2017
- 243/2017 Approbation du Budget Primitif 2017: Budget annexe « Développement Economique »
- 244/2017 Approbation du Budget Primitif 2017 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »
- 245/2017 Approbation du Budget Primitif 2017 : Budget annexe Ordures Ménagères
- 246/2017 Echange d'immeubles avec la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines
- 247/2017 Convention avec l'ADIRA
- 248/2017 Convention avec Initiative Alsace Centrale
- Divers

En préambule M. Pierrot HESTIN accueille l'assemblée réunie à la mairie de Liepvre pour cette séance budgétaire dont la préparation a débuté depuis près de 2 mois.

Il passe ensuite la parole au Président qui ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes.

M. le Président passe ensuite au 1^{er} point de l'ordre du jour :

Administration Générale – Finances

Administration Générale

238/2017 Adoption du procès-verbal de la séance du 23/03/2017

M. Claude ABEL rappelle les différents points examinés lors de la séance du 23 mars 2017.

M. Jean-Pierre HESTIN fait remarquer que les chiffres présentés aujourd'hui dans le cadre du budget sont différents de ceux cités lors de la séance du 23 mars.

M. le Président répond que depuis le débat d'orientation budgétaire certaines charges ont légèrement diminué et certaines recettes légèrement augmenté.

M. Paul DROUILLON conteste la première phrase du paragraphe 7 de la page 4 :

« Le FPIC instauré par la loi de finances 2011 assure une redistribution des ressources des EPCI les plus favorisés vers les ensembles intercommunaux les plus défavorisés. »

Sans autre observation sur le procès-verbal M. le Président propose à l'assemblée de passer à son adoption.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23/03/2017.

Finances

239/2017 Approbation des Comptes de Gestion 2016

Les comptes de gestion (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la structure intercommunale dressés par la Trésorerie, pour l'exercice 2016, présentent des résultats identiques à ceux des comptes administratifs.

Il y aurait donc lieu d'adopter les comptes de gestion de l'exercice 2016 des budgets suivants :

- Budget Général,
- Budget Annexe « Développement Economique » ;
- Budget Annexe « Tellure » ;
- Budget des Ordures Ménagères.

Le Conseil de Communauté,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 (Budget Général, Budget Annexe « Développement Economique » ; Budget Annexe « Tellure » ; Budget des Ordures Ménagères) de la Communauté de Communes du Val d'Argent et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2016 par la Trésorerie de Ste-Marie-aux-Mines, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Finances

240/2017 Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2016 - Budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères et « Immobilier Parc Minier TELLURE ».

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2016 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement.

Le Président donne acte de la présentation faite du compte administratif 2016, lequel peut se résumer ainsi (voir pages 2 et suivantes).

Le Président ne prenant pas part au vote, il quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne le Premier vice-président, comme Président de séance.

Le Conseil de Communauté après avoir délibéré

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2016 du budget général et budgets annexes Développement Economique, Ordures Ménagères et « Immobilier Parc Minier TELLURE de la structure intercommunale dressé par le Président

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser (engagements),

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui seront repris dans chaque section correspondante du budget 2017.

M. le Président quitte la salle avant le vote.

Décision adoptée à l'unanimité (14 voix pour)

M. Jean-Pierre HESTIN souhaite que l'on soit attentif aux demandes de subvention afin qu'elles soient le plus précis possible : en cas d'ajustement cela nécessite des décisions modificatives.

Finances

241/2017 Approbation du Budget Primitif 2017 : Budget Général

Le projet de budget général 2017 est proposé en équilibre pour un montant de 9 008 403,63 € dont 7 022 310,33€ en fonctionnement et 1 986 093.30 € en investissement. Ainsi, le BP 2017 affiche une augmentation globale d'environ 15,37% par rapport au BP 2016.

Cette augmentation provient pour l'essentiel de la section d'investissement qui augmente de 144,84 %.

Les dépenses réelles de la section d'investissement prennent en compte :

- Les dépenses d'équipement à hauteur de 80,62%
- le remboursement de la dette à hauteur de 14,51%
- les dépenses imprévues à hauteur de 4,87%

Par ailleurs, la section d'investissement prend en compte un résultat négatif de l'exercice 2016 à hauteur de 249 053,98 €.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré principalement le recours à l'emprunt pour un montant de 1 400 000 €, le FCTVA pour 219 410,93 €, l'excédent de fonctionnement capitalisé de 249 053,98 €, ainsi que les écritures d'amortissement pour un montant de 117 628,39 €.

La section de fonctionnement enregistre, quant à elle, une dépense prévisionnelle en hausse de 0,36%.

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement se répartissent de la façon suivante :

- les charges à caractère général 13,28 % ;
- les charges de personnel : 16,11% ;
- les atténuations de produits : 27,91 % incluant le financement des attributions de compensation ainsi que le versement de la contribution au Fond Péréquation Intercommunal et Communal (estimé à 231 380) ;
- les autres charges de gestion courante : 36,67 % (y compris la délégation de service public et du contrat d'objectif : 1 319 235 € ; les subventions affectées au budget annexe « Parc minier Tellure Immobilier » de 277 000 €, à l'Office de Tourisme de 290 000 € et la SPL EVA de 70 000 € ; SDIS pour 306 500 €, les subventions versées aux associations pour 172 031 €, indemnités aux élus 69 700 € et les contributions aux organismes divers 27 571 €) ;
- les charges financières et exceptionnelles : 0,95 % ;
- les dépenses imprévues : 5,08 %.

Les recettes réelles de fonctionnement enregistrent une augmentation de 0,70%.

La fiscalité locale issue de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) représente au BP 2017, la somme de 1 175 855 € (41,87 %) et celle des ménages à hauteur de 1 632 611 (58,13 %).

- Impôts et Taxes 4 186 836 € se décompose de la façon suivante :

T.H.	1 096 452 €
TFB	502 772 €
TFNB	33 387 €
CFE	1 175 855 €

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2017 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés et acceptés par le conseil communautaire au cas par cas ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;
- l'attribution des subventions nominatives figurant dans le document budgétaire ;
- la reconduction des indemnités de fonction allouées aux membres du Bureau conformément à la décision du Conseil du 14 avril 2014 ;

DECIDE le virement de crédit du budget général vers le budget annexe « Immobilier Parc Minier Tellure » tel que prévu dans le présent budget ;

ADOpte le plan des effectifs du personnel conformément à l'état annexé au document budgétaire ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Décision adoptée par 9 voix pour et 6 abstentions (Mme Agnès HENRICHS, Mrs Denis PETIT, Pascal FEIL, Jean-Pierre HESTIN, Patrick FEIL et Pierre LEISY)

Plusieurs conseillers font part de leur inquiétude par rapport au montant élevé des investissements et de l'emprunt prévu (1.400.000€).

M. Denis PETIT rappelle que la démographie n'augmente pas, contrairement aux dépenses et estime que cette année ce budget aurait dû être fait « à l'os, au ras des pâquerettes ».

Mme HENRICHS a le sentiment d'être « dos au mur », pensant que la CCVA aurait plus de marge, et propose une année blanche en investissement.

M. JAEGI estime qu'il faudrait « augmenter le gâteau » et faire venir des entreprises.

Monsieur le Président répond que le fond du problème c'est de diminuer le fonctionnement. Les investissements peuvent être diminués (mais on ne divisera pas par trois), mais plusieurs sont incontournables (exemple du hall de la Porte d'Alsace qui ressemble à une piscine). Monsieur le Président s'engage néanmoins à reconsulter le Conseil Communautaire pour les investissements non encore engagés.

Madame Marie-Christine SALBER demande où en est le projet de baisse de 5 % des attributions de compensation.

Monsieur le Président répond que les discussions sont encore en cours et que le bureau de la Communauté de Communes du Val d'Argent a rencontré le Conseil Municipal de Liepvre.

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique qu'il faudra réunir la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Plusieurs conseillers estiment que le budget proposé pour le transport intercommunal (plus de 65.000 €) est trop important.

Monsieur Pierrot HESTIN estime que le service TER est suffisant.

Suite à une question de Monsieur Jean-Pierre HESTIN au sujet du personnel, Monsieur le Président indique que le détail des comptes 70841 et 70845 sera communiqué dans le présent compte-rendu.

013 ATTENUATION DE CHARGES SALARIALES		BP 2017
		367 600.00
6419 Remboursements sur rémunération (IJ)		0
6419 Remboursements sur rémunération (CAE)		10 300
6459 Remboursement sur charges de SS et de prévoyance (dont FNCSFT)		2 500
6479 Remboursement CHQ de table		8 500
70841 Mise à disposition personnel Dev Eco	(1)	65 000
70845 Mise à disposition personnel SIG et DGS	(2)	41 500
70845 Mise à disposition personnel instruction Droits des sols	(3)	14 000
70848 Mise à disposition personnel RIT	(4)	140 000
70848 Mise à disposition personnel technique + patrimoine OT	(5)	48 000
70848 Mise à disposition personnel COSEC	(6)	17 000
70848 Mise à disposition personnel SPL EVA	(7)	0
70848 Mise à disposition personnel Archives	(8)	5 800
70848 Mise à disposition personnel administratif Rombach (RH + Compta)	(9)	15 000

- (1) Refacturation du personnel technique sur le budget économique 1,75 ETP
- (2) Refacturation aux communes selon conventions
- (3) Refacturation à chaque commune en fonction du nombre d'autorisations instruites
- (4) Refacturation du personnel à la RIT pour 3,46 ETP
- (5) Refacturation à l'OT du personnel technique pour 0,5 ETP et patrimoine pour 0.75 ETP
- (6) Refacturation au Lycée et au Collège suivant les aides qu'ils perçoivent du DPT et de la Région
- (7) Refacturation du personnel SIG à la SPL suivant interventions
- (8) Refacturation aux collectivités suivant interventions
- (9) Refacturation du personnel administratif pour 0,40 ETP

Monsieur Jean-Pierre HESTIN indique qu'il n'est pas très à l'aise avec ce budget et qu'en conséquence il s'abstiendra. Il rappelle par ailleurs le pacte d'actionnaire de la SPL «EVA» qui prévoyait une répartition du capital à hauteur de 50 % pour la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines et de 50 % pour la Communauté de Communes du Val d'Argent à partir du 01 janvier 2017.

Administration Générale – Finances

Finances

242/2017 Taux d'imposition 2017

Considérant que le budget primitif 2017 est équilibré en ayant recours à un produit d'imposition issu des ressources des taxes ménages et de la cotisation foncière des entreprises d'un montant total de 2 808 466 €, il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les taux d'imposition 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DECIDE d'appliquer pour 2017 les taux figurant dans le tableau ci-dessous:

Désignation des Taxes	Bases Prévisionnelles 2017	Taux	Produits avec les bases 2017
Taxe d'Habitation	9 618 000 €	11,40%	1 096 452 €
Taxe Foncière Bâti	11 747 000 €	4,28%	502 772 €
Taxe Foncière Non Bâti	275 700 €	12,11%	33 387 €
Contribution Foncière des Entreprises	4 526 000 €	25,98%	1 175 855 €
TOTAL			2 808 466 €

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Finances

243/2017 Approbation du Budget Primitif 2017: Budget annexe « Développement Economique »

Le projet de budget général annexe « Développement Economique » s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 372 903,11 € et à hauteur de 4 061 401,86 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 310 523,79 € dont 52,80% de charges à caractère général, 22,22% en charges de personnel, 4,04% pour perte sur créance, 12,23% de charges financières et 8.71 % de dépenses imprévues. Les dotations aux amortissements représentent 16,73% des dépenses prévisionnelles.

Les recettes de fonctionnement enregistrent un résultat anticipé d'un montant de 227 561,56 €. Ce résultat représente près de 61,02 % des recettes de la section, les autres recettes de fonctionnement proviennent des loyers (136 300 €), des produits des services (remboursement Ordures Ménagères 2 900 €), des produits financiers (205,55 €) et des écritures d'amortissement (5 936 €). Il convient de remarquer que les ventes successives d'immobilier locatif intervenues durant ces dernières années, réduisent fortement le flux des recettes.

Les recettes proviennent à :

- 36,55 % du revenu des immeubles ;
- 0,78 % des produits des services ;
- 0,06 % des produits financiers ;
- 61,02 % de l'excédent antérieur
- 1,59 % de l'amortissement des subventions d'investissement

La section d'investissement, s'équilibre au montant de 4 061 401,86 € et tient compte d'un résultat anticipé d'un montant de + 1 429 689,87 €. Cet excédent s'explique par la cession du bâtiment « Budelpack » au profit de l'entreprise HARTMANN, et au non remboursement des emprunts contractés at avances perçues pour Budelpack et Geprom. Les remboursements d'emprunts s'élèvent à 479 892,26 €. Les dépenses imprévues sont de 232 000 €, les opérations d'ordre de 5 936 € et les opérations patrimoniales de 213 000 €.

Les autres dépenses inscrites en investissement prévoient la réalisation des projets / travaux suivants :

- le financement des travaux du site MISM pour un montant de 558 329 €

- les travaux dans le cadre de la réhabilitation des immeubles 76/78 rue Wilson à Sainte Marie aux Mines pour un montant 1 061 320,67 €.
- La création d'un bâtiment d'accueil au Col des Bagenelles pour un montant de 290 000 €
- Des travaux d'aménagement et des dépenses d'équipement pour un montant de 18 837 €.

- Prêt aux futurs entrepreneurs ou créateurs d'entreprises pour un montant de 30 000 €
- Investissements en cours pour une enveloppe globale de 1 172 086,93 €
- Acquisition des bâtiments 76-78 Rue Wilson à Ste-Marie-aux-Mines pour un montant de 213 000 € (opérations patrimoniales).

Afin de garantir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement les recettes prévisionnelles s'élèvent à un montant de 1 427 504,67 € en emprunt, un montant de 923 745,00 € de subventions, un montant de 5 083 € en autres immobilisations financières, 62 379,32 € pour les opérations d'ordre et 213 000 € pour les opérations patrimoniales. Les conseillers sont informés que le plan de financement définitif pour chacun des projets devra faire l'objet d'une délibération spécifique avant l'engagement des travaux.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Développement Economique pour l'exercice 2017 comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	3 842 465,86 €	2 356 332,67 €
Opération d'ordre	218 936,00 €	275 379,32 €
Excédent d'investissement reporté	_____	<u>1 429 689,87 €</u>
TOTAL GENERAL	4 061 401,86 €	4 061 401,86 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	310 523,79 €	139 405,55 €
Excédent antérieur reporté		227 561,56 €
Opérations d'ordre	<u>62 379,32 €</u>	<u>5 936,00 €</u>
TOTAL GENERAL	372 903,11 €	372 903,11 €

- Au vu de la balance générale des comptes de l'exercice 2016 présentée par Monsieur le Trésorier,

DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation au 31 décembre 2016 s'élevant à 227 561,56 € au financement des mesures d'exploitation (compte 110 « Report à nouveau créditeur ») du budget primitif 2017.

DECIDE :

- la réalisation au cours de l'année 2017 des programmes de travaux, opérations et mandats figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés ;
- l'attribution des travaux selon le cas, par consultation, par marché en procédure adaptée, sur appel d'offres ou adjudication ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Finances

244/2017 **Approbation du Budget Primitif 2017 : Budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE »**

Le projet de budget annexe Immobilier Parc Minier TELLURE s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 578 769,07 € et à hauteur de 627 180,51 € à la section d'investissement.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 116 650,00 € dont 34,29% de charges financières, 53,23% de charges de gestion courantes (dont subvention attribuée à l'Office de Tourisme de 62 000 €) et 12,47% de charges à caractère générale (assurance et impôt).

Les écritures d'amortissement génèrent une dépense de 462 119,07 € soit près de 79,85% des dépenses totales de fonctionnement.

Les recettes réelles sont pour l'essentiel issues d'une subvention d'un montant de 276 478,39 € provenant du budget général et qui permet de financer les dépenses d'amortissement, la subvention de fonctionnement versée à l'Office de Tourisme ainsi que le remboursement des emprunts.

L'amortissement des subventions génère une recette de 266 739,90 € soit près de 46,09% des recettes de fonctionnement.

La section **d'investissement** vient enregistrer les recettes d'amortissement générées par la section de fonctionnement. Ces recettes permettent d'assurer les dépenses d'investissement liées au remboursement du capital de l'emprunt contracté et d'inscrire une dépense prévisionnelle de travaux pour un montant total de 226 510,65 €.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe « Immobilier Parc Minier TELLURE » pour l'exercice 2017 comme suit ;

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section d'investissement</u>		
Propositions réelles (hors reprise des résultats antérieurs)	360 440,61 €	
Opération d'ordre	266 739,90 €	462 119,07 €
Excédent d'investissement reporté		165 061,44 €
TOTAL GENERAL	627 180,51 €	627 180,51 €
<u>Section de fonctionnement</u>		
Propositions réelles	116 650,00 €	312 029,17 €
Excédent antérieur reporté		
Opérations d'ordre	<u>462 119,07 €</u>	<u>266 739,90 €</u>
TOTAL GENERAL	578 769,07 €	578 769,07 €

ATTRIBUE une subvention de 62 000 € à l'Etablissement Public Industriel et Commercial « Office de Tourisme » ;

DECIDE l'exécution de ce budget ;

AUTORISE le Président à signer au nom de la Communauté de communes, les contrats, marchés et conventions à intervenir.

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Finances

245/2017 Approbation du Budget Primitif : Budget Ordures Ménagères

Les dispositions concernant les modalités d'application de la redevance incitative adoptées par le Comité Directeur du SMICTOM et validées par le Conseil de Communauté du 17/12/2009 exonèrent le Conseil du vote de la redevance.

Cependant la Communauté de Communes perçoit la redevance en lieu et place du SMICTOM. Dès lors il convient d'adopter le budget y afférant.

Le budget annexe des Ordures ménagères s'équilibre au montant de 1 001 166,45 €.

Le produit de la redevance a été fixé par la Comité Directeur du SMICTOM à la somme de 994 000 €. Le montant de cette redevance a subi une légère diminution de 1.08 % entre le montant prévu en 2016 et celui de 2017.

Le Conseil de Communauté,

Après examen des différents chapitres budgétaires et opérations et après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget annexe Ordures Ménagères pour l'exercice 2017

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Monsieur Denis PETIT apporte des précisions concernant le SMICTOM et précise notamment qu'en 2024 est prévue la collecte séparée des bio-déchets.

Développement Local

246/2017 ECHANGE D'IMMEUBLES AVEC LA VILLE DE SAINTE-MARIE

Dans la perspective du déménagement de l'Office du Tourisme au rez-de-chaussée du bâtiment « Espace Musées » (appartenant actuellement à la Ville de Sainte-Marie) et du souhait d'un ophtalmologue de disposer du local actuel de l'Office du Tourisme, place Keufer (actuellement propriété de la Communauté de Communes du Val d'Argent), le Conseil Municipal de Sainte-Marie-aux-Mines (par délibération 317 du 5 avril 2017) a proposé à la Communauté de Communes du Val d'Argent d'échanger ces 2 immeubles moyennant une soulte de 50.000 € à la charge de la CCVA.

Je précise que le service des Domaines a, le 27 mars 2017, indiqué les estimations suivantes :

- pour le bâtiment « Espace-Musées » : 155.000€
- pour le local actuel de l'Office de Tourisme : 110.000€ »

Le Conseil de Communauté,

VU les avis des Domaines en date du 27 Mars 2017

DONNE son accord à la proposition citée ci-dessus

DECIDE de céder à titre d'échange à la Ville de Sainte-Marie-aux-Mines le rez-de-chaussée de l'immeuble sis 86 rue Wilson et cadastré section AR n° 67 d'une contenance de 2,39 ares.

DECIDE d'acquérir en contre-échange auprès de la Ville de Sainte-Marie le bâtiment sis 47 rue Wilson et cadastré section AS n° 35 d'une contenance de 3,34 ares.

DECIDE que cet échange sera un échange avec une soulte de 50.000€ à la charge de la Communauté de Communes du Val d'Argent

DECIDE que les frais de notaire seront pris en charge moitié/moitié par la Ville et la CCVA

AUTORISE M. le Président à signer l'acte d'échange à intervenir.

Délibération adoptée par 6 voix pour, 3 contre (Mrs Pierrot HESTIN, Denis PETIT et Pascal FEIL) et 6 abstentions (Mme Agnès HENRICHS, Mrs Claude SCHMITT, Rémy VOINSON, Jean-Pierre HESTIN, Patrick FEIL et Pierre LEISY)

Messieurs Jean-Pierre HESTIN et Claude SCHMITT demandent pourquoi cette soulte de 50 000 € alors que l'estimation des Domaines aboutirait à une soulte de 45.000 €.

Monsieur Denis PETIT rappelle qu'il y aura en plus 120.000 € pour déménager l'Office de Tourisme qui, s'il n'y avait pas l'ophtalmologue, pourrait rester là où il est.

Madame Agnès HENRICHS estime que l'on est déjà en train de renier ce qui vient d'être discuté au sujet des économies budgétaires.

Madame Marie-Christine SALBER ajoute que les Domaines ne donnent qu'une estimation que l'on peut ajuster.

Monsieur le Président ajoute que l'Office du Tourisme jouira d'un plus vaste espace, avec un parking juste devant et que la question de fond est de savoir si les élus souhaitent ce déménagement et la venue d'un ophtalmologue pour un coût de 170 000 € (50.000 € pour l'échange et 120.000 € pour les travaux).

Aménagement & Développement Local

Accompagnement et assistance

247/2017 Signature d'une convention avec l'ADIRA

L'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace) participe à l'aménagement et au développement de l'ensemble des territoires alsaciens dans le but de renforcer leur attractivité, leur cohésion économique et sociale et leur développement.

Elle souhaite mettre gracieusement ses services à la disposition des Communautés de communes et de leurs regroupements (Syndicats de Scot, Pays, Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, ...) pour les conseiller et les assister particulièrement dans les domaines de l'aménagement et du développement

territorial, l'accompagnement des réflexions des élus, la réalisation de leurs projets, l'appui à la résolution des difficultés qu'ils rencontrent.

L'ADIRA s'engage à garantir la discrétion des informations confidentielles auxquelles elle aurait éventuellement accès dans le cadre de l'assistance apportée à la Communauté de communes du Val d'Argent. En contrepartie, la Communauté de communes s'engage à valoriser le conseil et l'assistance apportée par l'ADIRA.

Il est proposé à la Communauté de communes du Val d'Argent la signature de la convention correspondante.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention proposé par l'ADIRA,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

Développement Economique

Création, reprise et développement d'activités

248/2017 Signature d'une convention avec Initiative Alsace Centrale

Le développement économique est le quatrième axe stratégique de développement retenu dans la Charte de Territoire du Val d'Argent. L'objectif affiché est de « promouvoir une politique de développement économique du territoire durable et soutenable ».

Révisée et approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire du 1^{er} décembre 2016 (délibération 223/2016), un nouvel objectif 4.8 a été inscrit, soit le « Soutien à la reprise et à la création d'entreprises avec le concours de l'association Initiative Alsace Centrale ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif de soutien, un projet de convention a été élaboré en partenariat avec Initiative Alsace Centrale. L'objet de la présente est de définir les conditions de collaboration et les engagements réciproques de chacune des parties, à savoir la Communauté de communes du Val d'Argent, et Initiative Alsace Centrale.

Le dispositif retenu vise à renforcer l'apport en fonds propres des créateurs/repreneurs d'activités en doublant le montant d'intervention d'Initiative Alsace Centrale. Ceci permet d'amplifier l'effet de levier pour les prêts complémentaires nécessaires au lancement de l'activité.

Il est proposé à la Communauté de communes la signature de la convention correspondante ainsi que le déploiement d'une enveloppe de 30.000 € pour l'année 2017.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

ADOPTE le projet de convention proposé par Initiative Alsace Centrale,

APPROUVE l'inscription budgétaire de 30.000 € dans la section d'investissement,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Décision adoptée à l'unanimité (15 voix pour)

POINTS DIVERS

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 H 45.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc VALENTIN

Le Président,

Claude ABEL

